



Rennes, le 30 juillet 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus en Bretagne : point de situation sanitaire

Les dernières données sanitaires confirment de nouveau que le virus circule. Depuis le 10 juillet 2020 les indicateurs de surveillance suivis quotidiennement au niveau régional montrent une augmentation du nombre de personnes testées positives au Covid-19. Par rapport au 29 juillet 2020, la Bretagne enregistre 44 cas supplémentaires.

Point de situation sanitaire à 16h (le suivi des cas confirmés est élaboré à partir des données de Santé Publique France, qui comptabilisent les résultats des analyses (test PCR) effectuées par les laboratoires publics et privés).

Le nombre de cas de Coronavirus Covid-19 confirmés en Bretagne par diagnostic biologique (PCR) depuis le 28 février est de **3 772 (+ 44 depuis mercredi 29/07/2020)** ainsi répartis :

- **1 045** (+ 32 depuis mercredi 29/07/2020) personnes résidant en Ille-et-Vilaine ;
- **863** (+ 8 depuis mercredi 29/07/2020) personnes résidant dans le Finistère ;
- **798** (+4 depuis mercredi 29/07/2020) personnes résidant dans le Morbihan ;
- **752** (sans évolution depuis mercredi 29/07/2020) personnes résidant dans les Côtes d'Armor ;

auxquels s'ajoutent :

- **225** (sans évolution depuis mercredi 29/07/2020) personnes ne résidant pas en Bretagne ;
- **89** (sans évolution depuis mercredi 29/07/2020) personnes dont les départements de résidence ne sont actuellement pas encore connus.

Observations

Le département d'Ille-et-Vilaine connaît une augmentation régulière de cas confirmés depuis plusieurs jours. Le taux d'incidence départemental est proche des 15 pour 100 000 habitants (le seuil de vigilance est fixé à 10 pour 100 000 habitants) avec un taux de positivité des tests réalisés de 2,5 %.

Pour rappel, le taux d'incidence représente le nombre de nouveaux cas de COVID-19 diagnostiqués par un test PCR sur les 7 derniers jours, rapportés au nombre d'habitants du département et le taux de positivité, correspondant au nombre de prélèvements virologiques (tests effectués dans le nez) positifs rapporté aux tests réalisés.

Sur cette analyse, Santé publique France a classé le département d'Ille-et-Vilaine à un niveau orange dit de « **vulnérabilité modérée** », comme d'autres territoires métropolitains tels le Nord-Pas-de-Calais, la Sarthe, les départements d'Île-de-France, les Vosges, la Haute-Savoie, les Alpes maritimes, etc.

Contacts presse :

ARS Bretagne : Elisabeth Lagadec-Fethaddine – 02 22 06 72 28 – elisabeth.lagadec-fethaddine@ars.sante.fr

Préfecture de région : Service communication – 02 99 02 11 80 – pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

À noter que les personnes de 18-25 ans représentent près de la moitié des cas (48%) dans le département. Leur taux d'incidence entre le 22 et le 28 juillet s'élève à 66,3 pour 100 000 et leur taux de positivité à 6,8 %. Les jeunes personnes concernées ont une activité sociale forte, ce qui rend probable une dissémination dans leur entourage et sur le territoire.

Par ailleurs, l'ensemble des autres indicateurs ne montre pas de dynamique à la hausse, indiquant que la gravité des cas est limitée.

Les Services de l'État en région rappellent à cette population jeune la nécessité d'appliquer les gestes barrières et la distanciation sociale. Ils les invitent à réduire les contacts sociaux et à ne pas participer à des événements privés ou bien publics incompatibles avec le respect des règles de distanciation. Si cette tranche d'âge est le plus souvent asymptomatique, une fois contaminée, elle transmet toutefois le virus et expose ainsi les populations les plus fragiles.

La période estivale ne doit pas être synonyme d'un relâchement dans le respect des gestes barrières. Pour éviter un rebond épidémique et protéger les plus fragiles, restons collectivement et en toute circonstance, responsables et vigilants face au Covid.

Pour rappel, de nombreux porteurs du virus n'ont en effet pas de symptôme ou seulement des symptômes bénins. Nos comportements conditionnent l'évolution de l'épidémie.

Il est donc nécessaire de continuer à **appliquer les bons gestes au quotidien**, y compris dans les lieux familiaux et dans les lieux propices à la convivialité :

- **Lavez-vous les mains** très régulièrement (avec de l'eau et du savon, ou du gel hydro-alcoolique)
- **Restez toujours à plus d'un mètre** les uns des autres
- **Portez un masque** dès que la distance d'au moins un mètre ne peut pas être respectée
- Toussez ou éternuez dans son coude ou dans un mouchoir
- Utilisez un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluez sans se serrer la main, arrêtez les embrassades
- Évitez de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche

En cas de symptômes (fièvre, toux, nez qui coule, fatigue intense, perte de goût et odorat, difficultés respiratoires, diarrhées)

- **Ne vous rendez pas directement aux urgences ou chez le médecin.**
- **Restez à domicile, évitez les contacts, appelez votre médecin traitant** ou le 0800 130 000, **numéro vert 24h/24 et 7j/7** (pour toute question non médicale)
- **Appelez le SAMU (15) en cas d'aggravation** des symptômes avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement ou envoyez un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114)
- Vous êtes également invités à télécharger l'application [StopCovid](#) (anonyme, sécurisée et gratuite).

Contacts presse :

ARS Bretagne : Elisabeth Lagadec-Fethaddine – 02 22 06 72 28 – elisabeth.lagadec-fethaddine@ars.sante.fr

Préfecture de région : Service communication – 02 99 02 11 80 – pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

J'ai des symptômes du COVID-19

COVID-19

Jour J



Je ressens des symptômes du COVID-19 (toux, fièvre, nez qui coule, perte de goût ou d'odorat)



J'appelle un médecin dès le début des symptômes. Il me prescrit test, masque et arrêt de travail



Je m'isole chez moi
Je porte un masque



Je prends RDV pour un dépistage COVID



Je me présente au lieu d'examen, avec ma carte Vitale, avec ma prescription médicale et avec un masque



Un professionnel de santé me fait le test COVID-19

J +1



Je reçois les résultats de mon test COVID-19

Mon test est positif

Je suis porteur du COVID-19

L'Assurance maladie me rappelle et appelle mes « personnes contact » pour les informer des consignes à suivre

Mon test est négatif

Je ne suis pas porteur du COVID-19

Je m'isole chez moi jusqu'à ma guérison complète
Si mes symptômes s'aggravent, j'appelle le 15 (ou le 114)

Fin de l'isolement : je ne suis plus isolé et peux sortir de mon domicile en respectant strictement les gestes barrières

Je romps l'isolement uniquement en cas de test négatif ou après guérison

Information Coronavirus COVID-19

- Informations et recommandations : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- Pour toute question non médicale, numéro vert 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000

Contacts presse :

ARS Bretagne : Elisabeth Lagadec-Fethaddine – 02 22 06 72 28 – elisabeth.lagadec-fethaddine@ars.sante.fr

Préfecture de région : Service communication – 02 99 02 11 80 – pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr